

# Conditions Générales :

## Réservation

Les réservations pour les mariages se font deux mois à l'avance.  
Les réservations pour tout autre événement se font quinze jours à l'avance.

## Logistique :

vous certifiez en avoir pris connaissance.

## Facturation :

Un acompte de 30 % est à verser une fois la réservation validée.  
Un second acompte de 30 % est à verser deux semaines avant la date de l'événement.

Païement comptant du solde dans un délai de 3 jours suivant l'événement  
En cas d'annulation avant les 30 derniers jours, le dépôt sera restitué  
Confirmation du nombre de convives dans les 10 derniers jours  
Le nombre de couverts commandés constituera la base pour la facturation.

## Location :

Le matériel loué : tables, Bar, Frigo, etc. peuvent être mises à disposition deux jours avant l'événement.

Tous les dégâts et/ou perte de notre matériel survenus sur le lieu de l'événement causés par le client seront facturés à la valeur à neuf.

Concernant le débarrassa **qui auras lieu le jour ouvrable suivant l'événement**, le matériel laissé pendant la nuit (verres, bar, frigo, tasses etc.) doit être rangé pour faciliter la libération des locaux.

## Responsabilités : lalue joseph personne responsable

Les mets, le matériel ainsi que le personnel, sont transportés à la charge du traiteur

Le traiteur » décline toute responsabilité en cas d'intempéries et/ou d'accidents empêchant la livraison.

Le traiteur décline toute responsabilité pour les dommages causés au matériel de cuisine, perte et / ou disparition mis à disposition par le client et utilisés lors de l'événement à moins qu'un inventaire n'ait été établi au préalable et signé par nos soins.

## Lieu et date :

Lalue joseph

Client :